

CHAPITRE DEUX

SUIVI DU PROGRAMME POUR LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

La publication du rapport du Comité permanent, en 1986, a incité le gouvernement fédéral à changer sa politique et à fournir aux autochtones et aux autres segments de l'industrie de la fourrure le soutien financier et logistique nécessaire pour leur permettre de prouver réellement la légitimité de ce secteur d'activités.

Le titre du programme mis sur pied par le gouvernement fédéral en mars 1987 afin d'appliquer ses initiatives dans le secteur de la fourrure, Programme pour la défense de l'industrie de la fourrure (PDIF), illustre bien la nouvelle approche. Le Programme de piégeage sans cruauté, programme de trois ans et de 3,7 millions de dollars, est devenu le PDIF, programme de cinq ans doté d'un budget de 8,1 millions de dollars*. Le PDIF visait à préserver et à promouvoir le commerce et les marchés canadiens de la fourrure, ainsi qu'à accroître la participation des autochtones au commerce de la fourrure. Les ministères des Affaires indiennes et du Nord Canadien (MAINC), de l'Environnement (EC) et des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada (AECEC) demeuraient responsables de l'exécution du Programme.

Le MAINC a reçu 2,5 millions de dollars échelonnés sur trois ans afin de financer la formation des trappeurs, l'expansion économique et les communications à l'intention des autochtones et des résidents des territoires

* Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Direction de l'évaluation, *Rapport d'évaluation du Programme pour la défense de l'industrie de la fourrure*, Ottawa, novembre 1991, p. i.